



LES NOUVELLES DE VOTRE COMMUNE

... 2022 année d'incertitudes ...
... 2023 année à construire ...

Chères citoyennes et chers citoyens,

en début d'année nous pensions que celle-ci serait plus sereine et que le COVID ne dicterait plus nos libertés. Si celui-ci s'est peu à peu raréfié, la guerre en Ukraine a envahi nos écrans, nos journaux, nos discussions et nos inquiétudes, avec des conséquences auxquelles nous ne nous attendions pas.

La Commune a également été touchée par cette situation et a dû réagir rapidement à différents impératifs, ainsi que prendre des dispositions dans l'urgence. Cela nous a permis de constater que les membres des Autorités ont fait preuve d'engagement, dans un bon fonctionnement, avec le soutien de l'administration.

Nous espérons sincèrement que nous pourrions tous traverser la saison d'hiver sans trop de problèmes, et que la crise énergétique tant redoutée ne viendra pas trop perturber notre quotidien.

A toutes et tous les Autorités et l'administration adressent leurs vœux de bonne santé et souhaitent que cette nouvelle année garde chacune et chacun de nous dans la confiance du jour qui vient.

Les nouvelles

Fermeture de l'administration durant les fêtes

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration municipale sera fermée du jeudi 22 décembre à 17h30 au vendredi 6 janvier 2023. Réouverture le lundi 9 janvier 2023.

En cas d'urgence **uniquement**, vous pouvez contacter le vice-Maire, M. Michel Weishaupt au 078 770 73 68. Consultation des dossiers mis en dépôt public : sur rendez-vous avec M. Weishaupt.

Vice-mairie 2023

Le Conseil municipal a nommé M. Michel Weishaupt en tant que vice-Maire pour l'année 2023 et le remercie d'assurer cette tâche.

Travaux dans le village

Sonvilier est toujours en mouvement et continue les rénovations. De nombreux chantiers ont été ouverts dans le village en 2022, dont les travaux sur la route cantonale en collaboration avec le canton de Berne. Cela a occasionné des désagréments pour tout le monde. Merci à chacune et chacun pour votre compréhension et le respect des indications mises en place.

Mesures hivernales

Afin de faciliter les mesures de déneigement, durant la période hivernale, nous vous prions d'éviter le parage de véhicules automobiles le long des rues du village et aux abords de celle-ci afin d'éviter tout accident ou dérangement (véhicule enseveli sous la neige ou autre).

Des places de parc sont à disposition :

- sur la place du village
- devant la Boulangerie Henry
- à la salle communale
- à la halle de gymnastique

Dans l'intérêt général, le passage des machines de déneigement et de salage ne doit pas être entravé par des véhicules stationnés, ceci afin de pouvoir exécuter un travail plus consciencieux.

Par ailleurs, pour des raisons d'ordre pratique, les engins communaux sont parfois contraints d'emprunter les sens interdits et nous vous prions alors d'être vigilants et prudents.

De plus, nous souhaiterions vous rendre attentifs que la neige déblayée des places privées n'est **pas** à évacuer sur la route **après** le passage des véhicules de la voirie.

Nous tenons à vous informer que les escaliers de la Rue des Pendants ainsi que de la Route des Sauges ne sont pas déblayés. Par la même occasion, nous souhaitons attirer votre attention que la Charrière du Stand est en service hivernal réduit. Merci de bien vouloir privilégier la Route des Places.

Nous rappelons aussi à tous les propriétaires d'immeuble, qu'ils ont la responsabilité de déneiger ou faire déneiger leur toit, afin d'éviter tout accident en cas de chute de neige sur la voie publique.

Nous vous souhaitons à tous un bel hiver et vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration !

Interventions de la voirie

Les 13 et 14 décembre derniers ont été le théâtre de grandes difficultés de circulation et de mobilité. En raison des pluies verglaçantes, il a été impossible, malgré les nombreuses interventions de nos voyers, de pouvoir dégeler les routes, places et trottoirs, la pluie recouvrant ou lavant le sel ou gravier répandu à chaque passage.

Ces conditions spéciales ont mis tout le monde à rude épreuve mais nous sommes certains de pouvoir compter sur la compréhension de chacun.

Economies d'énergie

Le Conseil communal a pris des mesures dans ce domaine :

- installation parcimonieuse des décorations de Noël dans l'espace public
- diminution du chauffage dans les bâtiments communaux
- utilisation rigoureuse de l'éclairage dans les bâtiments communaux
- les habitants des locatifs communaux seront rendus attentifs à la problématique énergétique actuelle

Circulation routière

Malgré les interventions des Autorités auprès des différentes instances cantonales, l'Office des Ponts et chaussées du canton de Berne maintient sa position quant à la sécurité du carrefour « Le

Dépanneur ». Lors d'une séance sur place en novembre 2022 leur office a procédé aux mesures de distances et confirmé que la nouvelle barrière le long de la route cantonale respecte les normes légales pour la visibilité.

Chauffage à distance

La Société Anonyme (Eco Erguël Energie SA) dont la Municipalité est actionnaire majoritaire, a été créée en novembre 2022. Le lancement officiel du projet est acté. Une information à la population sur la suite du projet sera agendée dans le premier semestre 2023.

Salle communale – travaux de rénovation

Les travaux de rénovation du toit de la salle ont débuté en novembre, avec une mauvaise surprise à la clé. Lors de l'enlèvement des tuiles, il a été constaté que la poutraison est très dégradée et doit être totalement changée. Cet état de fait ne pouvait être constaté qu'à ce moment des travaux. Ceux-ci ont été arrêtés en urgence.

Une expertise a été demandée à des spécialiste qui ont recommandé de laisser la salle vide, afin de garantir la sécurité des lieux en cas d'effondrement (peu probable) de la toiture lors de chutes de neiges.

La salle reste donc fermée dès le 15 décembre 2022 jusqu'à nouvel avis. Le Conseil s'attèle à trouver des solutions à ces problèmes avec des spécialistes.

Projet de complexe communal

En raison d'un manque de locaux pour l'école et l'administration, des locaux d'archives non conformes aux directives cantonales, ainsi que des places dans l'abri PC en sous-dotation, le Conseil communal a entamé une réflexion sur le regroupement des structures communales, en tenant compte des besoins réels et de la possibilité de créer un parc souterrain aménageable en abri PC en cas de besoins. Ce projet n'en n'est qu'aux prémices et demande encore beaucoup de travail pour une information plus complète à la population.

Immeubles communaux

Pour veiller à l'entretien du patrimoine communal, le Conseil établira un échéancier des travaux à entreprendre dans les immeubles et locatifs communaux. Des investissements plus réguliers seront consentis dans ces projets.

EcoPoints

un point de collecte centralisé sera aménagé en 2023 près de la salle communale. Cela répond à un besoin de rationalisation du tri des déchets. Une information plus précise sur le fonctionnement de l'EcoPoint sera communiquée à la population en temps utiles.

Assemblée communale du 8 décembre 2022

Comme vous l'avez lu dans la Feuille officielle d'avis de Courtelary, tous les crédits demandés ont été acceptés. Le procès-verbal de l'assemblée est à disposition sur le site internet de la commune www.sonvilier.ch

Parcage dans le village

Il a été constaté à maintes reprises que des véhicules sont parkés à proximité immédiate de carrefours, hors de la limite légale des 5 mètres, ou en parcage sauvage en dehors des cases délimitées. Une surveillance plus stricte a été mise en place et les contrevenants seront amendés.

Incivilités – chiens et chevaux

Les Autorités ont été interpellées lors de l'assemblée municipale de décembre, comme à plusieurs reprises au long de l'année, au sujet de différentes incivilités constatées dans les rues du village, mais également le long des routes à l'entrée et à la sortie du village.

Des déjections animales jonchent les routes qui sont également très utilisées par les promeneurs. Les propriétaires de chiens doivent ramasser les déjections de leur animal et les éliminer dans les robidogs répartis au sein du village ou dans des sacs taxés.

Il est peu sympathique pour les piétons de devoir éviter de marcher dans les crottins laissés sur les routes, chemins et chemins pédestres par les chevaux. Merci aux cavaliers de veiller à éviter ces situations.

Le Conseil municipal compte sur la collaboration de chacun afin que les promenades restent conviviales à Sonvilier.

Nous espérons que ces nouvelles de votre commune vous ont fourni des informations utiles et nous vous rappelons que pour des questions sur des dossiers particuliers, vous pouvez prendre rendez-vous avec les membres du Conseil communal ou Mme le Maire pour en discuter.

Sonvilier, décembre 2022

MUNICIPALITE DE SONVILIER

